

# RAPPORT DE GESTION | 2017

Ouvrons de nouvelles perspectives



Facilitateur



**Engagé**



**Ouvert**



**Audacieux**

4

## Comptes

du 31 décembre 2017

6

## Annexe aux comptes

du 31 décembre 2017

1- Cadre juridique et financier et faits marquants de l'exercice p 6

1.1. Cadre juridique et financier

1.2. Faits marquants de l'exercice

2- Principes comptables et méthodes d'évaluation p 10

2.1. Présentation des comptes

2.2. Principes généraux et méthodes d'évaluation

23

## Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels

# Comptes

## du 31 décembre 2017

## BILAN

(en milliers d'euros)

	NOTES	2017	2016
<b>ACTIF</b>			
Caisse, Banques centrales			
Créances sur les établissements de crédit	1	9 503 488	8 734 550
Opérations avec la clientèle	2	12 522 527	11 712 199
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	80 727	80 737
Actions et autres titres à revenu variable	4	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	5	1 193	712
Parts dans les entreprises liées	5	54	54
Immobilisations incorporelles	6	20 969	21 142
Immobilisations corporelles	6	195	223
Capital souscrit non versé		60 000	60 000
Autres actifs	7	11 148	19 610
Comptes de régularisation	8	199 795	116 436
<b>TOTAL</b>		<b>22 400 096</b>	<b>20 745 663</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit	9	9 185 588	8 486 321
Opérations avec la clientèle	10	11 731 549	10 871 332
Dettes représentées par un titre	11	960	798
Autres passifs	12	19 120	38 276
Comptes de régularisation	13	171 434	98 499
Provisions	14	16 678	15 982
Dettes subordonnées	15	180 692	180 698
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		26 980	23 045
Capitaux propres hors FRBG	16	1 067 095	1 030 713
Capital souscrit	16	830 000	830 000
Primes d'émission	16	20 419	20 419
Réserves	16	43 364	39 841
Report à nouveau	16	97 044	69 990
Résultat de l'exercice	16	76 268	70 463
<b>TOTAL</b>		<b>22 400 096</b>	<b>20 745 663</b>

## HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	NOTES	2017	2016
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	19	7 674 402	7 268 139
Engagements de financement	19	4 854 693	4 773 238
Engagements de garantie	19	2 819 709	2 494 901
Engagements sur titres	19		
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	19	1 634 917	1 571 621
Engagements de financement	19		250 000
Engagements de garantie	19	1 634 917	1 321 621
Engagements sur titres	19		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME</b>	20	23 305 207	20 989 577

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	NOTES	2017	2016
Intérêts et produits assimilés	21	396 746	405 215
Intérêts et charges assimilées	21	-246 912	-278 743
Revenus des titres à revenu variable	22	961	263
Commissions (produits)	23	104 836	102 773
Commissions (charges)	23	-22 634	-23 309
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	24	220	182
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	24	342	1 042
Autres produits d'exploitation bancaire		714	11 507
Autres charges d'exploitation bancaire		-965	-436
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		233 308	218 494
Charges générales d'exploitation	25	-83 581	-78 958
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-642	-614
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		149 085	138 922
Coût du risque	26	-25 343	-20 952
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		123 742	117 969
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		123 742	117 969
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	27	-43 539	-42 262
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	28	-3 935	-5 246
<b>RÉSULTAT NET</b>		76 268	70 463

# Annexe aux comptes du 31 décembre 2017

## 1- Cadre juridique et financier et faits marquants de l'exercice

### 1.1. Cadre juridique et financier

Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels (Arkéa Banque E & I) accompagne les entreprises, les acteurs publics et institutionnels ainsi que les professionnels de la promotion immobilière dans leur développement via un réseau de proximité de 19 centres d'affaires déployés en France.

### 1.2. Faits marquants de l'exercice

Néant.

## 2- Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 2.1. Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

### 2.2. Principes généraux et méthodes d'évaluation

#### Principes généraux

Les comptes d'Arkéa Banque E & I sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

#### Options et méthodes d'évaluation

##### ■ Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts

courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC 2014-07, la société Arkéa Banque E & I applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC), des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

#### Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux. Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des 2 conditions suivantes :

- impayés de plus de six mois pour les crédits immobiliers ou de plus de trois mois pour les autres types de crédits;
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.

Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée.

La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Lorsque les paiements des échéances ont repris de manière régulière, les créances sont reclassées en encours sains. Les créances restructurées dont la probabilité de recouvrement est jugée suffisante figurent également en encours sains.

#### Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances

correspondantes à l'actif. Lorsque la perte probable est relative à un engagement hors-bilan ( engagement par signature ou hors-bilan de financement), la provision afférente figure au poste Provisions pour risques et charges au passif du bilan. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, ces dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire. Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

## ■ Portefeuille de titres

Les opérations sur portefeuille titres sont comptabilisées conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2014-07.

### Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché.

Ce classement en titres de transaction est subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché et doit respecter certaines conditions : ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de

transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale

Les titres de transaction sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

### Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont pas inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du titre 3 du livre II de l'article 2014.07 de l'ANC.

Les titres de placement sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres en utilisant la méthode actuarielle à l'exception des titrisations et des obligations structurées pour lesquelles la méthode linéaire est appliquée.

A chaque arrêté comptable, par ligne de titre, les moins-values latentes corrigées des amortissements, ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres ne s'inscrivant pas dans une stratégie de couverture font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Lorsque la perte probable est relative à un engagement hors-bilan ( engagement par signature ou hors-bilan de financement), la provision afférente figure au poste Provisions pour risques et charges au passif du bilan. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, ces dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés.

L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire. Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

#### ■ Portefeuille titres

Les opérations sur portefeuille titres sont comptabilisées conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2014-07.

##### Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de placement » ou de la catégorie "titres de transaction" avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à échéance.

L'établissement doit disposer de la capacité de financement nécessaire pour les détenir jusqu'à leur échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition des titres, le cas échéant, sont comptabilisés dans des comptes rattachés.

La règle d'amortissement de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est identique à celle appliquée pour les titres de placement. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché, corrigé des amortissements, ne font pas l'objet d'un provisionnement.

Seul le risque de défaillance de l'émetteur des titres peut donner lieu à constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

##### Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont pas inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du titre 3 du livre II de l'article 2014.07 de l'ANC.

Les titres de placement sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres en utilisant la méthode actuarielle à l'exception des titrisations et des obligations structurées pour lesquelles la méthode linéaire est appliquée.

A chaque arrêté comptable, par ligne de titre, les moins-values latentes corrigées des amortissements, ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres ne s'inscrivant pas dans une stratégie de couverture font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont conservés à l'actif du bilan et sont traités suivant les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. La dette du cessionnaire est enregistrée au passif.

##### Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de placement » ou de la catégorie "titres de transaction" avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à échéance.

L'établissement doit disposer de la capacité de financement nécessaire pour les détenir jusqu'à leur échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition des titres, le cas échéant, sont comptabilisés dans des comptes rattachés.

La règle d'amortissement de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est identique à celle appliquée pour les titres de placement. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable



et le prix de marché, corrigé des amortissements, ne font pas l'objet d'un provisionnement.

Seul le risque de défaillance de l'émetteur des titres peut donner lieu à constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ».

Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont constitués d'actions et de valeurs assimilées dont la possession durable est estimée utile au développement de l'entreprise et qui permettent d'exercer une influence notable sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle. Cette influence est présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont conservés à l'actif du bilan et sont traités suivant les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. La dette du cessionnaire est enregistrée au passif.

### ■ Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis

#### Instruments de taux

##### Marchés organisés

Les contrats de marché à terme sont réévalués à chaque arrêté à leur valeur de marché. Pour les opérations de couverture, les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés en compte

de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits relatifs à l'élément couvert. Pour les positions isolées, les gains et les pertes liés à la réévaluation sont portés directement au compte de résultat.

##### Marchés de gré à gré

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et les accords de taux futurs (FRA) donnent lieu à un calcul d'intérêts prorata temporis sur leur durée de référence. Les charges et produits sur un même contrat sont enregistrés pour leur montant net.

Pour les contrats optionnels (cap, floor, collar), les primes et les intérêts courus sont comptabilisés en résultat prorata temporis. Dans le cas des swaps spéculatifs, une provision est comptabilisée en cas de moins-value latente.

Dans le cas des swaps de couverture, une provision est comptabilisée sur le titre couvert qui dégage une moins-value (qui ne serait pas totalement compensée par la plus-value latente du swap).

### ■ Immobilisations

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	25 ans
Agencements	10 ans
Matériel électronique	4 ans
Mobilier de bureau	3-5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Logiciels	3-5 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

La méthode préférentielle en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est appliquée. Ainsi, toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées ; les dépenses ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont quant à elles comptabilisées en charges.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectuée. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique «Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles». En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assimilée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

#### ■ Fonds de commerce

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité: les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC 2015-06 du 23/11/2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

#### ■ Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

##### Provisions pour engagements sociaux

Arkéa Banque E & I applique la recommandation n° ANC 2013 - 02 du 7 Novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnels ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

#### ■ Fonds pour Risques Bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des

dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire.

Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique « dotations, reprises des fonds pour risques bancaires généraux ».

#### ■ Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date

## 2. Informations sur les postes du bilan, du hors-bilan et compte de résultat

### Note 1. Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2017			31/12/2016		
	À VUE	À TERME	TOTAL	À VUE	À TERME	TOTAL
Comptes ordinaires	4 407 597		4 407 597	3 673 949		3 673 949
Prêts, valeurs reçues en pension		5 086 458	5 086 458		5 055 343	5 055 343
Créances rattachées		9 433	9 433		5 259	5 259
<b>TOTAL</b>	<b>4 407 597</b>	<b>5 095 891</b>	<b>9 503 488</b>	<b>3 673 949</b>	<b>5 060 601</b>	<b>8 734 550</b>

### Note 2. Opérations avec la clientèle - Actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Créances commerciales	126 553	122 905
Créances rattachées	102	70
Prêts et crédits	11 463 742	10 516 174
Créances rattachées	17 173	13 758
Comptes ordinaires	826 759	912 787
Créances rattachées	7 543	7 847
Créances douteuses et restructurées	289 033	337 651
<i>dont douteux compromis</i>	125 420	122 770
Dépréciations	-208 379	-198 993
<i>dont dépréciations sur douteux compromis</i>	-116 517	-111 124
<b>TOTAL</b>	<b>12 522 527</b>	<b>11 712 199</b>

Le taux de couverture des créances douteuses s'élève à 72,10% contre 58,93% en 2016.

Par rapport au total des créances, le taux de couverture est de 1,66% contre 1,70% en 2016.

### Note 3. Obligations et autres titres à revenu fixe

(en milliers d'euros)

	31/12/2017			31/12/2016		
	PLACEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	PLACEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Titres détenus	13 563	66 784	80 347	22 192	58 809	81 001
Créances rattachées	1 112	1 585	2 697	989	1 407	2 395
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>14 675</b>	<b>68 369</b>	<b>83 044</b>	<b>23 181</b>	<b>60 216</b>	<b>83 396</b>
Dépréciations sur titres	-2 317	-	-2 317	-2 659	-	-2 659
<b>TOTAL NET</b>	<b>12 358</b>	<b>68 369</b>	<b>80 727</b>	<b>20 522</b>	<b>60 216</b>	<b>80 737</b>
Plus-values latentes	388	2 119	2 507	558	1 235	1 793

La part des titres cotés est de 57,50 % pour 2017 contre 57,04 % en 2016.

En 2017, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Ce portefeuille n'est constitué d'aucun titre émis par des organismes publics.

**Note 4. Actions et autres titres à revenu variable**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Titres détenus	1 409	1 409
Créances rattachées		
Dépréciations sur titres	-1 409	-1 409
<b>TOTAL NET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Plus-values latentes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

L'ensemble de ces titres est classé en titres de placement. Les titres cotés représentent 0 % du portefeuille.

**Note 5. Participations, autres titres détenus à long terme**

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2017
<b>PARTICIPATION</b>				
Valeur brute	197	252	0	449
Dépréciations	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>197</b>	<b>252</b>	<b>0</b>	<b>449</b>
<b>AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME</b>				
Valeur brute	934	229		1 162
Dépréciations	-419	-	-	-419
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>515</b>	<b>229</b>	<b>0</b>	<b>743</b>

Le montant des participations et des autres titres détenus à LT dans les établissements de crédit s'élève à 1192 milliers d'€.

Il n'y a pas de titres cotés dans le portefeuille participations.

Le portefeuille est évalué suivant la situation nette et intègre les certificats au fond de garantie pour 743 milliers d'€ soit 393 milliers d'€ au titre du certificat d'associé et 350 milliers d'€ au titre du certificat d'association.

**Liste des filiales et participations**

(en milliers d'euros)

DÉNOMINATION, ADRESSE DES SOCIÉTÉS	PART DE CAPITAL DÉTENUE	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL			
1. FILIALES (sociétés détenues à plus de 50 %)			
Néant			
2. PARTICIPATIONS et ENTREPRISE LIEES (détenues entre 10 % et 50 %)			
NOVÉLIA, 1 rue G. De Gaulle - Anthonioz ZAC Clémenceau 35208 RENNES cedex 2	10 %	11 468	3 772

## Opérations avec les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)

	PARTICIPATIONS		ENTREPRISES LIÉES	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
<b>ACTIF</b>				
Capital détenu	53	53	NA	NA
Autres emplois				
Créances	-	-	NA	NA
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>PASSIF</b>				
Dettes	7 507	6 900	NA	NA
Dettes représentées par des titres	-	-		
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>7 507</b>	<b>6 900</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				
De financement	-	-	-	-
De garantie	-	-	572 212	606 221
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>572 212</b>	<b>606 221</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
De financement	-	-	-	250 000
De garantie	-	-	266 494	161 012
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>266 494</b>	<b>411 012</b>

Au 31/12/2017, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées. Compte tenu du règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, il n'est plus fait mention à compter du 31 décembre 2016 des créances, des dettes, des charges et des produits financiers concernant les entreprises liées.

**Note 6. Immobilisations corporelles et incorporelles**

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2017
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Montant brut	22 776	416		23 193
Amortissements	-1 634	-589	-	-2 223
<b>MONTANT NET</b>	<b>21 142</b>	<b>-173</b>	<b>-</b>	<b>20 969</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Montant brut	971	25	-	995
Amortissements	-748	-53	-	-801
<b>MONTANT NET</b>	<b>223</b>	<b>-28</b>	<b>-</b>	<b>195</b>

Les immobilisations incorporelles brutes sont composées à 83,62 % de fonds de commerce à fin 2017. Aucune charge de dépréciation n'a été constatée sur les immos incorporelles au cours de l'exercice 2017.

FONDS DE COMMERCE

ELÉMENTS CONSTITUTIFS	ACHAT	REÇU EN APPORT	CESSIONS	MONTANT GLOBAL	DÉPRÉCIATIONS
Fonds commerciaux	-	19 394	-	19 394	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>19 394</b>	<b>-</b>	<b>19 394</b>	<b>-</b>

Note 7. Autres actifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
État	3	2
Primes versées sur instruments conditionnels achetés	6 429	15 389
Dépôts de garantie versés	1 215	923
Autres débiteurs divers	3 501	3 296
Capital, souscrit non appelé	60 000	60 000
<b>TOTAL</b>	<b>71 148</b>	<b>79 610</b>

Note 8. Comptes de régularisation - actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs à l'encaissement	36 978	26 374
Comptes d'ajustement	2 383	1 532
Charges constatées d'avance	8 664	4 110
Produits à recevoir	22 021	25 921
Comptes de régularisation divers	129 749	58 499
<b>TOTAL</b>	<b>199 795</b>	<b>116 436</b>

Note 9. Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2017			31/12/2016		
	À VUE	À TERME	TOTAL	À VUE	À TERME	TOTAL
Comptes ordinaires	154 615		154 615	140 451		140 451
Emprunts et valeurs données en pension		9 024 825	9 024 825		8 338 883	8 338 883
Dettes rattachées	505	5 643	6 148	-	6 987	6 987
<b>TOTAL</b>	<b>155 120</b>	<b>9 030 468</b>	<b>9 185 588</b>	<b>140 451</b>	<b>8 345 870</b>	<b>8 486 321</b>

**Note 10. Opérations avec la clientèle - passif**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017			31/12/2016		
	À VUE	À TERME	TOTAL	À VUE	À TERME	TOTAL
Comptes d'épargne à régime spécial	1 622 857		1 622 857	1 393 857		1 393 857
Dettes rattachées sur compte d'épargne	10 055		10 055	8 559		8 559
Comptes ordinaires	6 903 284		6 903 284	6 110 858		6 110 858
Comptes à terme et emprunts		3 172 692	3 172 692		3 321 910	3 321 910
Dettes rattachées	6 020	16 641	22 661	17 921	18 227	36 148
<b>TOTAL</b>	<b>8 542 216</b>	<b>3 189 333</b>	<b>11 731 549</b>	<b>7 531 195</b>	<b>3 340 137</b>	<b>10 871 332</b>

**Note 11. Dettes représentées par un titre**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017			31/12/2016		
	PRINCIPAL	DETTES RATTACHÉES	TOTAL	PRINCIPAL	DETTES RATTACHÉES	TOTAL
Titres du marché interbancaire & titres de créances négociables	790	170	960	790	8	798
<b>TOTAL</b>	<b>790</b>	<b>170</b>	<b>960</b>	<b>790</b>	<b>8</b>	<b>798</b>

**Note 12. Autres Passifs**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	6 429	15 389
Rémunérations dues au personnel	5 327	4 270
Charges sociales	3 488	3 177
État	2 599	2 985
Créditeurs Divers Groupe Intégration Fiscale	860	12 021
Divers	417	434
<b>TOTAL</b>	<b>19 120</b>	<b>38 276</b>

**Note 13. Comptes de régularisation - passif**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	71 728	54 524
Produits constatés d'avance	8 898	4 441
Charges à payer	44 167	33 002
Comptes d'ajustement	4 873	3 688
Comptes de régularisation divers	41 768	2 844
<b>TOTAL</b>	<b>171 434</b>	<b>98 499</b>

**Note 14. Provisions**

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	DOTATIONS	REPRISES		AUTRES VARIATIONS DE L'EXERCICE	31/12/2017
			UTILISÉES	NON UTILISÉES		
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	9 553	6 581	-	4 093	-	12 041
Provisions pour engagement de retraite	0	81	-	-	-	81
Provisions pour engagement hors bilan	4 326	0	-	2 251	-	2 075
Autres provisions	2 103	660	-	282	-	2 481
<b>TOTAL</b>	<b>15 982</b>	<b>7 322</b>	<b>0</b>	<b>6 626</b>	<b>-</b>	<b>16 679</b>

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation de 1,54 %. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,91% et 6,73% et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 2,18 % pour les non cadres et 2,33% pour les cadres. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

**Note 15. Dettes subordonnées**

(en milliers d'euros)

DETTES SUBORDONNÉES	31/12/2017	DEVISE	TAUX	ÉCHÉANCE
Titres super subordonnés				
Titres subordonnés				
Crédit Mutuel Arkéa	180 000	Euros	EURIBOR 3 MOIS +2,6 %	02/11/2026
Dettes rattachées	692			
<b>TOTAL</b>	<b>180 692</b>			



## Note 16. Capitaux propres hors FRBG

(en milliers d'euros)

	31/12/2016	AFFECTATION RÉSULTAT EXERCICE PRÉCÉDENT	AUTRES VARIATIONS DE L'EXERCICE	31/12/2017
Capital	830 000			830 000
Prime d'émission	20 419			20 419
Total réserves	39 841	3 523		43 364
<i>Réserve légale</i>	12 742	3 523		16 265
<i>Réserves facultatives</i>	27 099	-		27 099
Report à nouveau créditeur	71 697	27 053		98 751
Report à nouveau débiteur	-1 707			-1 707
Résultat	70 463	-70 463	76 268	76 268
Dividendes versés		39 886		
<b>TOTAL</b>	<b>1 030 713</b>	<b>0</b>	<b>76 268</b>	<b>1 067 094</b>

Le capital est composé de 83 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 euros soit un capital social de 830 000 milliers d'€ dont 60 000 milliers d'€ non appelés.

## Note 17. Ventilation de certains actifs / passifs selon la durée résiduelle

(en milliers d'euros)

	D<3MOIS	3M<D<1AN	1AN<D<5ANS	D>5ANS	DETTES ET CRÉANCES RATTACHÉES	TOTAL
<b>ACTIF</b>						
Créances sur établissements de crédit	4 500 734	144 164	1 869 629	2 979 528	9 433	9 503 488
à vue	4 407 596					4 407 596
à terme	93 138	144 164	1 869 629	2 979 528	9 433	5 095 892
Créances sur la clientèle	2 074 471	1 780 844	3 123 891	5 437 848	105 473	12 522 527
Créances commerciales	1 247 712	1 780 844	3 123 891	5 437 848	90 826	11 681 121
Autres concours à la clientèle						
Comptes ordinaires débiteurs	826 759	-	-	-	14 647	841 406
Obligations et autres titres à revenu fixe						
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	1 121 813	2 827 297	3 022 247	2 208 587	5 644	9 185 588
à vue	155 120	-	-	-	-	155 120
à terme	966 693	2 827 297	3 022 247	2 208 587	5 644	9 030 468
Opérations avec la clientèle	8 628 261	116 271	1 659 778	1 294 523	32 716	11 731 549
autres dettes	8 628 261	116 271	1 659 778	1 294 523	32 716	11 731 549
à vue	8 526 141	-	-	-	16 075	8 542 216
à terme	102 121	116 271	1 659 778	1 294 523	16 641	3 189 333
Dettes représentées par un titre	-	-	790	-	170	960
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-	790	-	170	960

Il n'y a pas de créance à durée indéterminée.

## Note 18. Actifs et passifs en devises

Les actifs et passifs en devises s'élevaient respectivement au 31 décembre 2017 à 62 908 milliers d'euros et 62 629 milliers d'euros.

## Note 19. Engagement de l'activité bancaire

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>7 674 402</b>	<b>7 268 139</b>
Engagements de financement	4 854 693	4 773 239
en faveur des établissements de crédit	-	-
en faveur de la clientèle	4 854 693	4 773 239
Engagements de garantie	2 819 709	2 494 901
d'ordre d'établissements de crédit	103 281	124 980
d'ordre de la clientèle	2 716 428	2 369 921
Engagements sur titres	-	-
autres engagements donnés	-	-
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>1 634 917</b>	<b>1 571 622</b>
Engagements de financement	-	250 000
reçus des établissements de crédit	-	250 000
Engagements de garantie	1 634 917	1 321 621
reçus des établissements de crédit	281 577	176 819
reçus de la clientèle	1 353 340	1 144 802
Engagements sur titres	-	-
autres engagements reçus	-	-

Ventilation des actifs remis en garantie de passif :

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Banque de France <sup>(1)</sup>	979 057	2 116 087
Caisse des Dépôts et Consignation	924 370	846 856
Banque Européenne d'Investissement	616 778	338 490
<b>TOTAL</b>	<b>2 520 205</b>	<b>3 301 433</b>

(1) Les créances mobilisées à la Banque de France (via le crédit Mutuel Arkéa) s'élevaient à 695 723 milliers d'€ au 31/12/2017. Le montant des actifs remis en garantie de passif à Arkéa SCF est de 1 632 186 milliers d'€ au 31/12/2017.

**Note 20. Opérations sur instruments financiers à terme**

Valeur nominale des contrats :

(en milliers d'euros)

PAR NATURE	31/12/2017			31/12/2016		
	OPÉRATIONS DE COUVERTURE	AUTRES OPÉRATIONS	TOTAL	OPÉRATIONS DE COUVERTURE	AUTRES OPÉRATIONS	TOTAL
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>						
Opérations de gré à gré						
accords de taux futurs						
swaps de taux	13 841 617	-	13 841 617	13 841 617	-	13 841 617
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>						
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux plancher/plafond						
achetés	4 432 067	-	4 432 067	3 085 945	-	3 085 945
vendus	3 972 983	-	3 972 983	2 818 354	-	2 818 354
Options de taux, change et autres						
achetées	529 124	-	529 124	611 830	-	611 830
vendues	529 124	-	529 124	611 830	-	611 830
<b>TOTAL</b>	<b>23 305 207</b>	<b>-</b>	<b>23 305 207</b>	<b>20 989 577</b>	<b>-</b>	<b>20 989 577</b>

PAR DURÉE RESTANT À COURIR	31/12/2017			
	- DE 1 AN	+ 1 AN - 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAL
<b>INSTRUMENT DE TAUX</b>				
Marché de gré à gré				
Swaps de taux	1 241 079	4 124 690	8 476 140	13 841 909
Contrats de taux plancher/plafond	1 945 964	4 899 098	1 559 988	8 405 050
Autres options : de change	813 483	244 765	-	1 058 248
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 526</b>	<b>9 268 553</b>	<b>10 036 128</b>	<b>23 305 207</b>

**JUSTE VALEUR SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis. Les marges de taux sont notamment évaluées suivant la méthode du «zéro coupon».

	31/12/2017	31/12/2016
Instruments de taux	20 817	5 873
Autres options		
<b>TOTAL</b>	<b>20 817</b>	<b>5 873</b>

**Note 21. Intérêts, produits et charges assimilées**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017		31/12/2016	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Opérations avec les établissements de crédit(*)	-181 683	115 232	-187 834	113 144
Opérations avec la clientèle	-65 194	277 554	-90 880	288 061
Obligations et autres titres à revenu fixe	-35	3 960	-16	4 010
Autres opérations	-	-	-14	-
<b>TOTAL</b>	<b>-246 912</b>	<b>396 746</b>	<b>-278 743</b>	<b>405 215</b>

(\*) dont charges sur les opérations relatives aux dettes subordonnées : 4 147 milliers d'€ au 31/12/2017 et 4 330 milliers d'€ au 31/12/2016.

**Note 22. Revenus des titres à revenu variable**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017		31/12/2016	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Parts dans les entreprises liées	-	537	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>537</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

**Note 23. Commissions**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017		31/12/2016	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Opérations avec les établissements de crédit	-1 723	7 705	-1 625	7 248
Opérations avec la clientèle	-	44 462	-	45 009
Opérations sur titres	-	202	-	476
Opérations de change	-	1 282	-	1 390
Opérations sur hors-bilan	-	-	-	-
Opérations sur instruments fin. à terme	-682	6 315	-417	5 342
Opérations sur moyens de paiement	-19 397	28 325	-20 400	26 830
Prestations de services financiers	-832	16 545	-867	16 478
<b>TOTAL</b>	<b>-22 634</b>	<b>104 836</b>	<b>-23 309</b>	<b>102 773</b>

**Note 24. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Opérations sur titres de transactions	-	-
Opérations de change	220	182
Opérations sur instruments financiers	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>182</b>

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Opérations sur titres de placement		
Plus-values de cession		428
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises des dépréciations	343	614
<b>TOTAL</b>	<b>343</b>	<b>1 042</b>

**Note 25. Charges générales d'exploitation**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>-33 622</b>	<b>-31 576</b>
Salaires et traitements	-18 318	-17 888
Charges sociales	-8 900	-8 418
<i>dont charges de retraite</i>	<i>-2 016</i>	<i>-2 045</i>
Intéressement et participation	-3 474	-2 505
Impôts et taxes afférentes	-2 930	-2 765
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>-49 959</b>	<b>-47 382</b>
Impôts et taxes	-7 282	-5 730
Services extérieurs	-	-
Autres charges d'exploitation	-42 677	-41 652
<b>TOTAL</b>	<b>-83 581</b>	<b>-78 958</b>

Le « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi » (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour un montant de 356 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Le CICE a permis d'assurer le développement de la société grâce à des investissements maîtrisés, incluant des investissements d'innovations et règlementaires.

(en milliers d'euros)

**VENTILATION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL  
SALARIÉ**

**31/12/2017**

**31/12/2016**

EFFECTIFS MOYENS	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL SALARIÉ
Employés	83,50	82,25
Cadres	271,00	271,00
<b>TOTAL</b>	<b>354,50</b>	<b>353,25</b>

La rémunération versée au mandataire social d' Arkéa Banque E & I n'est pas communiquée car elle correspond à une rémunération individuelle.

**Note 26. Coût du risque**

(en milliers d'euros)

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>CRÉANCES</b>		
Dotations	-57 254	-44 651
Reprises utilisées	15 417	27 007
Reprises devenues disponibles	32 228	27 317
Récupération sur créances amorties	621	274
Créances irrécouvrables couvertes	-15 417	-27 306
Créances irrécouvrables non couvertes	-701	-452
<b>RISQUE HORS-BILAN</b>		
Dotations	-6 581	-6 953
Reprises utilisées	-	299
Reprises devenues disponibles	6 344	3 513
<b>TITRES</b>		
Couvertes		
Non couvertes		
<b>PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES</b>		
Dotations		
Reprises		
<b>SOLDE</b>	<b>-25 343</b>	<b>-20 952</b>

**Note 27. Impôt sur les bénéfices**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Charge fiscale courante	-43 539	-42 262
Charge fiscale liée au contrôle fiscal	-	0
Créance de carry back	-	
<b>CHARGE NETTE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>-43 539</b>	<b>-42 262</b>
Résultat courant avant impôt	123 742	117 970
Taux effectif d'impôt	35,19%	35,82%

**Note 28. Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées**

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Dotations au FRBG	-3 935	-5 246
Reprises de FRBG	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-3 935</b>	<b>-5 246</b>

**Note 29. Intégration fiscale**

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa depuis le 01/01/2011. En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. Le montant ainsi calculé, déductions faites des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère. Au 31/12/2017, le montant d'impôt dû à la société mère est de 860 milliers d'€.

**Note 30. Comptes consolidés**

RKEA BANQUE E&I n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1,rue Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site du Crédit Mutuel Arkéa, à savoir, [http://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb\\_5034/fr/rapports-annuels](http://www.arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels)

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Emission d'une lettre de confort relative à l'inclusion des bénéfices de la fin d'exercice dans les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)
- Intervention portant sur la conservation des avoirs prévues aux articles 313-13 à 313-17 du RGAM et à l'article 533-10 alinéa 6 du COMOFI.



## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs

aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

### Risque de crédit - Dépréciation des encours (Cf. paragraphe "Créances" au point 2.2 de l'annexe)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.</p> <p>Votre société constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques avérés de pertes. Celles-ci sont déterminées sur base individuelle. Elles sont fondées sur des paramètres réglementaires ou spécifiques ainsi que sur des critères d'impayés ou de situation financière de la contrepartie.</p> <p>Ces provisions constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction.</p>	<p>Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions, au suivi des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle</p> <p>Nos travaux ont consisté en la réalisation des tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses, du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties.</p> <p>Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions</p>

### Systèmes d'information

Risque identifié	Notre réponse
<p>La fiabilité et la sécurité du système d'information jouent un rôle clé dans la préparation de l'information financière. L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, représente un point clé de l'audit. En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en oeuvre avec le support de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;</li><li>■ Évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment application comptables, de rapprochement automatique, de gestion de crédits et de gestion des activités de marchés);</li><li>■ Evaluation des contrôles applicatifs automatique ;</li><li>■ Analyse détaillée des interfaces et des flux en amont/aval des principaux processus métiers</li><li>■ Revue des écritures manuelles</li></ul>

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adresses aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adresses aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adresses aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### *Désignation des commissaires aux comptes*

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels par les statuts en 1985 pour le cabinet Mazars et par l'Assemblée Générale du 7 mai 1997 pour le cabinet Sterenn.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Mazars était dans la 32<sup>ième</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Sterenn dans la 21<sup>ième</sup> année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes OU résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble net comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments

qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Rapport au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit*

Nous remettons un rapport au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui

constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil de Surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Brest et Rennes, le 30 mars 2018

Les commissaires aux comptes

STERENN  
Jean-Vincent Coustel

MAZARS  
Ludovic Sevestre





Dans un environnement en perpétuel changement, Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels, filiale du Crédit Mutuel Arkéa, co-développe durablement les territoires et leurs entreprises en ouvrant des perspectives nouvelles. Nous sommes à leurs côtés pour créer des liens profitables et éclairer leurs prises de décision en partageant nos expertises sectorielles et notre connaissance du tissu économique local. Au sein de notre Groupe bancaire coopératif, le Crédit Mutuel Arkéa, nous réunissons 340 personnes réparties au travers de nos 19 centres d'affaires en France.



**arkea-banque-ei.com**

Immeuble Le Sextant - 255, rue de Saint-Malo  
CS 21135 - 35011 Rennes Cedex  
Tél. : 02 99 29 92 00

